



Chaudière défailante

Par Carayoko

Bonjour,

Je me permets d'écrire ce post dans l'espoir d'obtenir quelques informations suite à un incident qui s'est produit hier soir et qui aurait pu avoir une issue dramatique.

En effet, j'ai il y a un an passé fait l'acquisition d'une maison chauffée par une chaudière gaz. Lors de l'achat de celle-ci, une facture d'entretien m'a été présentée mais le fils de la propriétaire m'a avouée que cette dernière n'avait pas été très rigoureuse quant à l'entretien de cette chaudière qui normalement doit être fait annuellement. Bref, il y a 3 jours suite à un code erreur sur ma chaudière et une "odeur" qui m'inquiétait j'ai fait appel à l'entreprise qui était venu faire le dernier entretien. Ce dernier n'a pas vraiment trouvé de conclusion à ce code erreur et a mis en service mes radiateurs que je n'avais pas encore rallumé, faisant le diagnostic de quelques pièces à changer sur la chaudière mais d'après lui rien qui n'empêche d'utiliser ma chaudière. Cependant hier soir, une nouvelle fois je sens cette "odeur" et mon instinct me dit d'évacuer les lieux et d'appeler les secours. Après intervention des pompiers et de Grdf, le verdict est sans appel, l'habitation était en train de se gorger de monoxyde de carbone suite à une défaillance de l'installation. Puis-je avoir un recours suite à la négligence qui aurait pu être dramatique du chauffagiste qui est intervenu chez moi pour ce dépannage ? D'après les secours, sans cet instinct, l'issue aurait été certainement fatale. Je suis encore sous le choc, ayant avec nous un bébé de 3 mois avec moi, nous avons eu beaucoup de chance.

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous pouvez demander à votre chauffagiste un diagnostic de cette panne et un geste commercial sur le devis de réparation.

Le CO n'a pas d'odeur... c'est aussi pour cette raison qu'il est dangereux.

Pour quelques euros vous trouverez un détecteur de CO.

Par Carayoko

Le chauffagiste me prend en charge intégralement le remplacement de la dite chaudière. Oui, le CO n'a pas d'odeur et pourtant je l'ai bien senti ! Les secours ne comprennent pas comment, ni mon conjoint et pourtant grâce à cette odeur que j'ai bel et bien senti nous sommes encore là. Merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Donc il n'y a pas de préjudice, à part la peur rétrospective.
Equipez vous d'un détecteur de CO, ce sera plus prudent.